

Dossier de demande d'examen au cas par cas
-RENOUVELLEMENT DE DEFRIQUEMENT PREALABLE A L'EXPLOITATION D'UNE ISDI-

1 DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS (CERFA N° 14734*03)



**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 10 NOV 2017	Dossier complet le : 10 NOV 2017	N° d'enregistrement : FOH417PO185

1. Intitulé du projet

Renouvellement d'un défrichement d'une superficie de 0,79 ha destinée à l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes sur la commune de OETING.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale **EUROVIA ALSACE LORRAINE**

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale **TULEWEIT Alexandre**

RCS / SIRET **3 2 5 8 5 7 3 5 7 0 0 3 3 0** Forme juridique **Société par Actions Simplifiées**

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47°a	Défrichement d'une superficie de 0,79 ha + Installation de stockage de déchets inertes (soumise à enregistrement sous la rubrique 2760-3 de la nomenclature des ICPE).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet s'intègre dans le cadre du renouvellement et du prolongement de la durée d'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes (soumise à enregistrement au titre de la réglementation sur les ICPE) déjà en activité depuis 2010 sur le territoire de la commune de OETING.

Compte tenu des travaux d'aménagement envisagés du site, les opérations nécessitent, au préalable, le défrichement d'une superficie de 0,79 ha du massif boisé situé sur le coteau au Sud de l'A320 et au pied des habitations de la commune de OETING. Le défrichement se fait en fonction de l'avancement de l'exploitation de l'ISDI.

Ces travaux ont déjà fait l'objet d'un arrêté préfectoral de défrichement (AP n° 2011-DDT/SAB/PNB n° 13 du 24/02/2011) qui est caduque depuis le 24/02/2016.

Par rapport au projet précédemment autorisé :

- Une surface de 0,89 ha, sur la partie supérieure du site, a déjà fait l'objet de travaux de défrichement;
- Une surface de 0,74 ha de la partie la plus à l'Ouest du massif, ne sera pas défriché au titre d'une mesure d'évitement.

Il reste une superficie de 0,79 ha à défricher. Au terme de l'exploitation, le défrichement sera compensé par un reboisement sur site d'une superficie de 1,5 ha.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

Dossier de demande d'examen au cas par cas
-RENOUVELLEMENT DE DEFRIQUEMENT PREALABLE A L'EXPLOITATION D'UNE ISDI-

4.2 Objectifs du projet

Il s'agit de la poursuite d'une activité autorisée et qui n'a pas été réalisée dans la durée prévue en raison de la baisse de l'activité économique enregistrée depuis 2008 et d'une politique de recyclage des matériaux inertes plus importante qu'envisagée. L'activité de remblais est encadrée par la réglementation ICPE, au titre de la rubrique 2760-3 qui concernent l'activité ISDI (soumise à enregistrement).

L'objectif général du projet est de permettre à partir de matériaux inertes excédentaires (terres de terrassement excédentaires pour l'essentiel) provenant des chantiers des travaux publics, le remblaiement des terrains et ce afin de former une succession de plateformes destinées, conformément au P.L.U de la commune de OETING :

- A l'accueil d'activités à vocations sportives et de loisirs (partie supérieure du site);
- A un usage naturel (partie inférieure du site).

Compte tenu de la présence partielle d'espaces boisés sur les terrains du projet, un défrichage préalable aux opérations de remblais s'avère nécessaire.

4.3 Décrivez sommairement le projet**4.3.1 dans sa phase travaux**

Le défrichage sera réalisé par abattage, débardage et arrachage des souches. L'enlèvement des grumes et des éventuels déchets verts, qui ne seront pas broyés sur place, se fera par camion via la Rd 31. L'ensemble de ces opérations sera réalisée par une entreprise spécialisée.

Afin d'éviter une trop importante superficie défrichée, les opérations seront menées en plusieurs phases en fonction de l'avancement des travaux de remblaiement de l'installation de stockage de déchets inertes.

Ainsi chaque année, entre les mois d'octobre et de février, seule une superficie correspondant au prévisionnel d'exploitation sera défrichée.

La dernière année de l'autorisation préfectorale de défrichage (soit à n+5), la surface boisée résiduelle du site sera défrichée d'un seul tenant.

Les terres végétales seront décapées et provisoirement stockées pour être ensuite remise en place au toit des remblais inertes permettant ainsi reconstitution des sols apte à une reprise de la végétation et/ou une plantation arbustive.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phase d'exploitation concernant le défrichage.

Dossier de demande d'examen au cas par cas
-RENOUVELLEMENT DE DEFRICHEMENT PREALABLE A L'EXPLOITATION D'UNE ISDI-

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation de défrichement
- Enregistrement au titre de la réglementation ICPE

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie à défricher	0,79 ha
Superficie totale du massif boisé	13 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Rue de Sarreguemines (Rd 31) à hauteur des lieux-dits "Im Loch", "Rothengrune" et "Littersingen Wiese" sur la commune de Oeting.

Coordonnées géographiques¹

Long. 06° 54' 32" E Lat. 49° 10' 49" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ° ' " Lat. ° ' "
 Point d'arrivée : Long. ° ' " Lat. ° ' "
 Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

- 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non
- 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Dossier de demande d'examen au cas par cas
-RENOUVELLEMENT DE DEFRIQUEMENT PREALABLE A L'EXPLOITATION D'UNE ISDI-

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de OETING est concernée par l'arrêté préfectoral n° 99.2 D.D.E/S.R du 29/07/1997. Sur une largeur respective de 300 et 100 m de part et d'autre l'autoroute A320 et de la Rd 31, il est imposé des dispositions d'isolement acoustique des bâtiments. Ces dispositions sont "sans objet" compte tenu de la nature du projet.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

4/11

-RENOUVELLEMENT DE DEFRIQUEMENT PREALABLE A L'EXPLOITATION D'UNE ISDI-

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dossier de demande d'examen au cas par cas
-RENOUVELLEMENT DE DEFRICHEMENT PREALABLE A L'EXPLOITATION D'UNE ISDI-

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles				
6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :				
Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les espaces boisés qui seront supprimés sont composés de sycomores, de chênes, de charmes, de tilleuls et dans une moindre mesure de hêtres. L'impact direct du défrichage sera limité en raison de sa faible superficie à l'échelle du versant boisé. La valeur patrimoniale de la flore et de la faune présent sur et aux abords immédiats du site apparaît relativement modeste. La faune, qui pourra être perturbée par les opérations trouvera dans le secteur immédiat des milieux équivalents. Le défrichage intervenant à l'extrémité orientale du massif boisé, n'induit pas de coupure des déplacements, mais à un léger recul des limites de la zone d'habitat forestier.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6/11

-RENOUVELLEMENT DE DEFRIchement PREALABLE A L'EXPLOITATION D'UNE ISDI-

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre la suppression de 0,79 ha d'espaces forestiers (en complément des 0,89 ha déjà défrichés dans le cadre du précédent arrêté préfectoral d'autorisation de défrichage arrivé à échéance). Conformément aux exigences initiales prise, un reboisement compensatoire de 1,5 ha sera réalisé sur le site. Rappelons également qu'une surface boisée de 0,74 ha précédemment autorisée a été retirée du périmètre et ne subira donc aucune opération de défrichage.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les grumes et résidus de défrichage qui n'auront pas été directement broyés sur place seront évacués par la route via la Rd 31 à laquelle le site est directement relié.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les nuisances sonores sont liées à l'utilisation d'engins forestiers, de camions et de petits matériels thermiques nécessaires aux opérations. Ces émissions seront de faible ampleur et limitées dans le temps. La Rd 31 et l'A320 qui bordent respectivement le site et au Sud et au Nord sont les principales sources de bruit du secteur (classement en 3ème et 1ère catégorie du point de vue du bruit des infrastructures de transport terrestres). Les activités du site (remblaiement et recyclage) sont également sources de nuisances sonores.

-RENOUVELLEMENT DE DEFRIQUEMENT PREALABLE A L'EXPLOITATION D'UNE ISDI-

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions sont liées aux phares des engins et camions. Compte tenu de la situation en contrebas topographique des terrains par rapport notamment aux habitations du secteur, les émissions ne seront que très faiblement perceptibles. Le maintien de haies arbustives périphériques permettra, qui plus est, de limiter encore un peu plus ces perceptions. Extérieur au site, l'éclairage public en bordure de Rd 31 constitue la principale source lumineuse.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions dans l'air du projet seront liées aux émissions dues au fonctionnement des moteurs thermiques des engins, camions et du petit matériel. Des émissions de poussières liées aux activités et à la circulation des engins pourront également être émises. L'ensemble des émissions restera faible.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les uniques éventuels déchets produits par les opérations seront des déchets verts (résidus de débroussaillage, souches,...). Dans la mesure du possible, ils seront broyés sur place pour éviter toute évacuation.

-RENOUVELLEMENT DE DEFRICHEMENT PREALABLE A L'EXPLOITATION D'UNE ISDI-

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le défrichement va se traduire localement dans le paysage par un recul de la lisière forestière. La superficie défrichée restera modeste à l'échelle du bassin versant boisé et l'impact visuel sera faible en raison du caractère peu visible de cette surface depuis les abords. Par rapport au projet précédemment autorisé, 0,74 ha de terrains forestiers, en limite Nord-Ouest ne seront pas défrichés. Le long du talus autoroutier, une bande de 20 m sera préservée afin de conserver un rideau d'arbres jouant le rôle d'écran visuel. Des haies arborées seront également conservées le long des limites Est et Ouest.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences du défrichement viendront en cumul de celles des autres activités du site pour lequel il est destiné (remblaiement au moyen de matériaux inertes et recyclage de matériaux inertes par concassage-criblage).

Les incidences cumulées des activités seront liées aux impacts en terme de bruits, de trafic routier, d'émissions de poussières et d'émissions atmosphériques (liées aux engins, camions et petits matériels).

Ces impacts cumulés seront limités à quelques semaines par an.

Extérieur au site, la consultation des bases de données concernant les enquêtes publiques et les avis de l'autorité environnementale n'a montré la présence d'aucun projet dans le secteur de OETING, susceptible d'occasionner des effets cumulés avec le site.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les travaux de défrichement seront réalisés hors période de nidification et de reproduction de la faune (ils seront donc menés d'octobre à février).

Le piquetage matérialisant l'emprise de la zone à défricher sera réalisé au préalable afin que le défrichement ne dépasse pas la surface strictement nécessaire au projet d'implantation.

Afin d'éviter une trop importante superficie défrichée, les opérations seront menées en plusieurs phases en fonction de l'avance. Ainsi chaque année, seule une superficie correspondant au prévisionnel d'exploitation sera défrichée.

Lors de l'abattage des arbres, il sera pris soin d'éviter la chute des fûts sur les boisements proches.

Le long du talus autoroutier, une bande de 20 m sera préservée afin de conserver un rideau d'arbres jouant le rôle d'écran visuel. Des haies arborées seront également conservées le long des limites Est et Ouest.

Une surface boisée de 0,74 ha précédemment autorisée a été retirée du périmètre et ne subira donc aucune opération de défrichement.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de défrichement est lié à l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes. Celui-ci a déjà fait l'objet d'une autorisation préfectorale antérieure qui est devenue caduque en raison de la vitesse d'exploitation du site qui a été moins rapide qu'initialement envisagée. La superficie à défricher apparaît faible au regard de la superficie boisée totale du versant. Les opérations n'entraîneront ni rupture dans la continuité écologique ni impact prépondérant dans le paysage. Les peuplements forestiers concernés sont bien représentés dans le secteur et sur les parcelles voisines et ne présentent pas d'espèces floristiques ou faunistiques d'intérêt patrimonial. La superficie défrichée sera qui plus est compensée par un reboisement sur site d'une superficie de 1,5 ha.

De ce fait, les travaux de défrichement ne présentent pas d'impacts particuliers justifiant de la réalisation d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le <u>paysage lointain</u> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

Dossier de demande d'examen au cas par cas
-RENOUVELLEMENT DE DEFRIQUEMENT PREALABLE A L'EXPLOITATION D'UNE ISDI-

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le.

Signature

